

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil d'information](#) > [Services de soutien à domicile - Le gouvernement du Québec annonce un financement de 100 M\\$ pour augmenter l'offre de services de soutien à domicile](#)

Services de soutien à domicile - Le gouvernement du Québec annonce un financement de 100 M\$ pour augmenter l'offre de services de soutien à domicile

QUÉBEC, le 15 nov. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, ainsi que l'adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Soulanges, Marilynne Picard, annoncent aujourd'hui qu'un montant récurrent annuel de 100 M\$ sera octroyé aux différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et à leurs partenaires afin de bonifier l'offre de services de soutien à domicile.

La plus grande partie de cette somme, soit 65 M\$, qui sera octroyée aux CISSS et aux CIUSSS, servira à augmenter le volume et l'intensité des services de soutien à domicile selon les besoins. Toutes les clientèles bénéficieront de ces services, notamment les personnes âgées, les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, les personnes présentant des maladies chroniques et les personnes requérant des soins palliatifs et de fin de vie à domicile. Ce montant servira également à combler des besoins de courte durée des usagers, par exemple en post-hospitalisation, qu'ils soient enfants, adultes ou aînés.

Un autre montant de 10,5 M\$ contribuera pour sa part à bonifier les conditions de travail des travailleurs engagés de gré à gré dans le cadre de la modalité allocation directe / chèque emploi-service. Le taux horaire minimum de 14,25 \$ de l'heure passera ainsi à 16,00 \$, ce qui représente une augmentation globale de 1,75 \$ de l'heure. Cette augmentation inclut l'indexation annuelle de 0,97 % prévue au 1^{er} avril 2020.

Du côté des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD), un montant de 14,7 M\$ servira d'une part à bonifier de 2 M\$ l'aide variable du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) et d'autre part à bonifier les conditions de travail des préposés à domicile de 1,75 \$ de l'heure, grâce à un financement de 12,7 M\$. Les établissements de santé et de services sociaux verseront les montants aux EESAD pour les services achetés, à hauteur de 3,7 M\$. La différence sera versée en mesure compensatoire par l'entremise du PEFSAD.

Finalement, 2,3 M\$ seront consacrés à l'achat d'équipements non capitalisables et 7,5 M\$ aux fonctions de supervision clinique, de soutien clinique ainsi que pour les coûts administratifs et techniques associés.

Citations :

« Notre gouvernement s'est engagé à améliorer les services de soutien à domicile, tant sur le plan de leur accessibilité que de leur qualité. Avec l'annonce d'aujourd'hui, nous bonifions notre engagement, qui était de 800 M\$ sur quatre ans, à 1,4 G\$. Cette bonification des services s'inscrit à la suite des efforts amorcés au cours des derniers mois pour mieux répondre aux besoins croissants des Québécoises et des Québécois qui souhaitent demeurer à domicile. Nous voulons ainsi offrir aux citoyens la possibilité de conserver leur autonomie le plus longtemps possible, au cœur de leur communauté. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

« Avec l'attribution de ce financement additionnel, nous nous assurons de répondre le mieux possible aux besoins des différentes clientèles qui requièrent du soutien à domicile, et tout particulièrement à ceux des personnes âgées et de leur entourage. Un tel appui vient consolider l'aide déjà offerte, de manière bien ciblée, mais surtout adaptée à la réalité concrète de chaque personne, en fonction de ses incapacités et de son contexte. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

« Cette aide supplémentaire vient consolider les services offerts, fournissant un appui qui fera une grande différence dans la vie de nombreuses familles. Une telle annonce témoigne d'un réel engagement de la part de notre

gouvernement en matière de soutien à domicile, et démontre que les choses changent pour le mieux sur tous les plans, dans un souci de rendre notre société plus inclusive. »

Marilyne Picard, adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux et députée de Soulanges

Faits saillants :

- Le nombre d'heures de service direct additionnelles à offrir aux usagers s'élève à 520 000 pour l'ensemble du Québec et permettra à 1 152 personnes de plus de recevoir des services.
- Rappelons que :
 - la gamme de services de soutien à domicile est constituée de quatre types de services, qui ont pour objectif de permettre aux usagers de demeurer à domicile, en tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs proches, soit :
 - les services d'aide à domicile (incluant notamment les services d'assistance personnelle et les services d'aide aux activités de la vie domestique, comme l'entretien ménager, la préparation de repas et les soins d'hygiène);
 - les soins et services professionnels (par exemple : les soins infirmiers, l'ergothérapie et les services psychosociaux);
 - les services aux personnes proches aidantes (par exemple : le répit);
 - le soutien technique (par exemple : lits réglables, bancs de transfert).
 - Le soutien à domicile étant une priorité pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il s'inscrit dans son Plan stratégique 2019-2023 par l'entremise d'un objectif, soit celui d'augmenter les services de soutien à domicile. Les efforts consentis au fil des dernières années afin d'augmenter la pertinence, l'accessibilité et l'intensité des services de soutien à domicile en fonction des besoins de la clientèle se poursuivront donc. Ainsi, le MSSS compte répondre à la demande croissante des besoins de soutien à domicile.

SOURCE Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Renseignements: Marjaurie Côté-Boileau, Attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, 418 456-2756; Elizabeth Lemay, Attachée de presse de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, 514 882-5645